

**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE  
L'INNOVATION



**École Primaire SIMONE VEIL**  
79 Chemin de l'Église  
73100 Mouxy  
04 79 61 62 05  
ce.0731063j@ac-grenoble.fr



**PROCÈS VERBAL**

-

**Conseil d'école 1**

-

**Mardi 19 octobre 2021**

***Étaient présents :***

**Enseignants :**

Madame Clément (PS-MS)

Madame Clair (MS-GS)

Madame Comas (GS-CP)

Madame Champier (CP-CE1)

Madame Sallustio (CP-CE1/CM1)

Monsieur Guichon (CE1)

Madame Bourgeois (CE2)

Madame Barbason (CM2)

Monsieur Déchène-Cotillon (Directeur – CM1)

**Représentants des parents d'élèves :**

**Titulaires :**

Madame Bianchi

Madame Bonvalet

Madame Préclaire

Madame Seghir

Madame Mendez

Madame Ros

Madame Cartier

Madame Mitermique

**Suppléants :**

Madame Albert

Madame Blache Leclerc

Madame Bichet

Monsieur Toussaint

Madame Morel

**Représentants institutionnels :**

Madame Fléchon (Conseillère pédagogique, représentante de l'Inspectrice de Circonscription)

Représentants mairie :

Monsieur Filippi (Maire)

Madame Agnus (Élue)

Madame Vermeerbergen (Élu)

---

**Ordre du jour :**

- I. Les membres du conseil d'école et son fonctionnement (*présentation, élection, fonctionnement*)**
  - II. Le règlement intérieur et ses annexes (*modification, création, approbation*)**
  - III. Le cadre de vie (*locaux, travaux, sécurité*)**
  - IV. La vie scolaire (*COVID-19, effectifs, relations parents-enseignants, aides pédagogiques, péri-scolaire -restaurant scolaire et garderie-*)**
  - V. Les résultats obtenus aux évaluations nationales (*les compétences des CP, des CE1, et des 6<sup>ème</sup>, analyse des résultats, comparatif, les remédiations*)**
  - VI. Les projets de l'école et leur financement (*budget, association de parents d'élèves, projet d'école et sa mise en œuvre, projet des classes, projets communs*)**
  - VII. Questions diverses**
- 

La séance est ouverte à 19h par M. Déchène-Cotillon, le directeur, président du conseil d'école.

La séance commence par la désignation d'un secrétaire de séance. Le directeur précise qu'il souhaite que ce rôle soit tenu, à tour de rôle durant les trois conseils de l'année scolaire par un représentant communal puis de l'institution et enfin un représentant des parents d'élèves.

Mme Agnus est désignée secrétaire de séance.

Le directeur précise qu'un élément est ajouté à l'ordre du jour dans le paragraphe V. Les résultats obtenus aux évaluations nationales : 6<sup>ème</sup> ainsi qu'une modification de sous-titre dans le paragraphe IV. La vie scolaire : les aides pédagogiques remplaçant APC.

Avant de commencer, le directeur précise qu'il remercie vivement M. Le Maire, pour la tenue du conseil d'école dans cette salle du conseil municipal, mais aussi, l'ensemble des membres présents pour le travail mené depuis son arrivée en juillet.

---

L'ordre du jour est abordé comme suit :

## **I. Les membres du conseil d'école et son fonctionnement (*présentation, élection, fonctionnement*) :**

### **A. Présentation :**

Les membres du Conseil d'école se présentent (identité et qualité) lors d'un tour de table.

Chaque enseignant énonce son niveau de classe dans l'école.

Le RASED est composé uniquement d'une psychologue scolaire pour l'école Primaire Simone Veil. Normalement, un RASED est composé de 3 personnes : une psychologue scolaire, une maîtresse E (dominante pédagogique pour apprendre à apprendre) et une maîtresse G qui devrait s'occuper du comportement (apprendre à être élève) or l'école et la circonscription n'en possèdent pas.

Le RASED s'occupe d'un secteur de 12 écoles dont une ULIS

L'école Simone Veil accueille plusieurs nouveaux membres : Mme Bourgeois venant du Viviers du Lac et M. Déchêne-Cotillon arrivant d'Albertville.

### **B. Élection :**

Ce conseil d'école acte l'élection des représentants de parents d'élèves comme suit :

Titulaires :

Madame Bianchi

Madame Bonvalet

Madame Préclaire

Madame Seghir

Madame Mendez

Madame Ros

Madame Cartier

Madame Mitermique

Suppléants :

Madame Chapuis

Madame Albert

Madame Rez-Gorrez

Madame Blache Leclerc

Madame Bichet

Monsieur Ros

Monsieur Toussaint

Madame Morel

8 sièges au titre de titulaires étaient à pourvoir, ils l'ont tous été.

8 suppléants sont également élus.

L'équipe enseignante et le directeur déplorent le manque d'engagement des parents d'élèves : le taux de participation est de 52 %.

Il est à noter que malgré les explications, le nombre de bulletins nuls est supérieur à 10 (sur 143 votes).

Le PV est annexé (**ANNEXE 1**).

Le rôle des parents d'élèves au Conseil d'école a été évoqué en détail à tous les parents. Synthétiquement, il est principalement de transmettre toutes les questions et préoccupations des parents et de les informer sur les décisions prises lors de ce conseil.

L'ensemble de l'équipe félicite les nouveaux parents délégués élus et les remercie pour leur engagement dans cette instance primordiale pour l'école.

Le directeur propose un vote uniquement par correspondance pour les prochaines élections :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NUL	TOTAL
17	0	2	0	19

La mesure est adoptée.

### **C. Fonctionnement :**

Le règlement précis, reprenant en détail l'ensemble de ces points, est lu et discuté (**ANNEXE 2**).

Un vote de ce règlement a lieu :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NUL	TOTAL
19	0	0	0	19

Le règlement du conseil d'école est adopté.

Sur un plan pratique, les parents d'élèves délégués sollicitent l'ensemble des parents de l'école avant chaque conseil d'école pour d'éventuelles remarques et/ou questionnements. Ceux-ci retournent leur questionnaire à l'adresse mail des parents d'élèves délégués : [delegates.parents.mouxy@gmail.com](mailto:delegates.parents.mouxy@gmail.com). Le directeur informe, parallèlement à cela, les parents d'élèves délégués de tous les questionnements qu'il a pu avoir et les réponses apportées.

Les parents d'élèves délégués rencontrent ou transmettent les questions au directeur au moins 8 jours avant le conseil d'école afin qu'une réponse puisse être apportée lors de celui-ci.

## **II. Le règlement intérieur et ses annexes (*modification, création, approbation*)**

### **A. Modification :**

L'ensemble des membres présents a bien conscience du cadre nécessaire dans une école. Ces

documents de cadrage n'étant pas à jour, ils sont tous créés ou remis-à-jour.

Un règlement intérieur existait dans l'école mais il n'était pas à jour. Le règlement est lu et discuté en détail (**ANNEXE 3**).

Néanmoins, compte-tenu du contexte sanitaire actuel, les « temps communs » des élèves sont adaptés selon le planning suivant (après une modification suite à un ajustement lors de la rentrée scolaire) afin d'éviter le brassage entre les classes :

Classe	Lieu d'accueil/sortie	Horaires	Récréation « zonée » en cas de protocole COVID non vert
PS-MS	Salle polyvalente	Accueil à 8h30 et 13h30 Sortie à 11h30 et 16h30	10h30 – 11h 15h30 – 16h
MS-GS		Accueil à 8h25 et 13h25 Sortie à 11h25 et 16h25	
GS-CP	Portail vierge	Accueil à 8h20 et 13h20 Sortie à 11h20 et 16h20	10h – 10h15 15h – 15h15
CP-CE1	Porche central	Accueil de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30 Sortie à 11h30 et à 16h30	
CE1	Portail vierge		
CE2			
CM1	Porche central		9h45 – 10h
CM2	Portail vierge		14h45 – 15h

L'équipe note la confiance, importante, accordée par l'ensemble des parents d'élèves. Un climat de co-éducation et de confiance s'illustre totalement dans cette situation.

## B. Création :

L'école ne disposait pas de charte d'utilisation des outils informatiques à l'école alors que ce document est également obligatoire.

Une charte est proposée. Elle est lue et discutée (**ANNEXE 4**).

### C. Approbation :

Un vote a lieu pour le règlement intérieur de l'école :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NUL	TOTAL
19	0	0	0	19

Le règlement intérieur de l'école est adopté.

Un vote a lieu pour entériner le fonctionnement actuel de l'école (adaptations des horaires) :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NUL	TOTAL
19	0	0	0	19

Les horaires actuels de l'école sont adoptés.

Un vote a lieu pour la charte d'utilisation des outils informatiques à l'école :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NUL	TOTAL
19	0	0	0	19

La charte d'utilisation des outils informatiques à l'école est adoptée.

### III. Le cadre de vie (*locaux, travaux et sécurité*) :

#### A. Les locaux :

L'école est un bâtiment comportant 3 salles de classe au rez-de-chaussée, 4 au 1<sup>er</sup> étage et 1 au 2<sup>ème</sup> étage. Des salles annexes sont utilisées également durant le temps scolaire comme la salle de sieste, la salle de motricité/sieste, un petit atelier, la seconde classe du 2<sup>ème</sup> étage ainsi que les toilettes se trouvant à chaque niveau de l'école.

L'école possède, au 1<sup>er</sup> étage, une grande salle des maîtres ainsi qu'un bureau de direction doté aussi d'une salle des archives. Dans ces espaces, plusieurs aménagements de l'ordre de l'ajustement ont été réalisés.

Deux cours de récréation sont également présentes, une première à proximité du bâtiment maternelle et une seconde en hauteur. Les deux possèdent des petits espaces verts.

Les locaux sont également utilisés pour les temps périscolaires. En effet, les garderies se déroulent

dans les deux classes au rez-de-chaussée les plus proches du portail de la vierge. De plus, la cantine pour les enfants de maternelle est présente dans les locaux.

Enfin, une salle polyvalente, une salle « vidéo » sont à disposition de l'école sur le temps scolaire.

Il est à noter également qu'un petit potager est utilisé par les maternelles au centre de l'école.

Pour rappel, les locaux appartiennent à la mairie et les fonctionnaires de l'Éducation Nationale n'en sont que de simples usagers. L'ensemble des locaux cités est en très bon état.

À ce titre, l'intégralité de l'équipe de l'école Primaire Simone Veil adresse ses vifs remerciements à la mairie pour la qualité des locaux mis à disposition.

L'école utilise également des espaces partagés. En effet, l'école peut bénéficier de la bibliothèque qui fait partie des locaux mais également du stade à proximité de l'école. À ce titre nous remercions également la mairie pour ses mises à disposition.

## **B. Les travaux :**

Outre les réparations du « quotidien, la mairie a réalisé de nombreux investissements dans notre école les années scolaires précédentes (TPI, électricité (prises et mise en conformité de tableau)). Des travaux ont été réalisés pendant l'été ou en début d'année scolaire : peinture, nettoyage et remplacement de l'armature en bois du potager, téléphonie...

Des travaux sont en cours notamment les stores dans les classes 4 et 5 ainsi que les vitres pare-feu au 1<sup>er</sup> étage.

L'ensemble des utilisateurs, aussi bien membres de l'équipe, qu'enfants, remercie grandement la mairie pour tous ces éléments qui permettent à tous de travailler dans un cadre agréable et fonctionnel.

## **C. La sécurité :**

La sécurité dans l'école n'est assurée que si l'ensemble du personnel et des utilisateurs respectent les règles et les protocoles.

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité a été entièrement revu avec la collaboration des services académiques et de la mairie que le directeur remercie.

Celui-ci comprend plusieurs parties : la partie risque majeurs qui concerne des inondations, des avalanches, des feux ou explosion proche de l'école ; la partie attentat/intrusion pour toute attaque dans ou à proximité de l'école.

Les comportements à adopter lors de ces différents évènements sont très différents voire même quasiment opposés : confinement groupés, confinement par classe ou fuite, il est évident que tout ceci doit être réfléchi et construit dans une cohérence de sécurité pour tous les élèves.

Dans un souci de sécurité, l'ensemble de ces informations ne sont pas davantage précisées ou détaillées.

À ce titre plusieurs exercices ont lieu et ce de divers types. En effet, nous pouvons être confrontés à plusieurs risques : incendie, attentat/intrusion et risque majeur, l'école doit donc s'y préparer et savoir adopter la bonne attitude le cas échéant.

L'école est dotée de 2 alarmes différentes, utilisables pour des tests : incendie et attentat/intrusion.

Plusieurs exercices ont été effectués depuis la rentrée : 2 PPMS et 1 exercice incendie.

Tout d'abord, nous avons procédé à un exercice incendie en date du 16 septembre. Les enseignants étaient informés qu'un exercice aurait lieu et les élèves également. Celui-ci s'est déroulé alors que l'ensemble des écoliers était en classe. Tout s'est assez bien déroulé, même si des élèves ne se souvenaient pas exactement des sorties à utiliser (dans la mesure où il ne s'agit pas de celles utilisées quotidiennement).

L'évacuation s'est réalisée en 2 minutes 49 secondes pour l'ensemble du bâtiment (2nd étage compris).

Ensuite, un exercice de type attentat/intrusion « confinement » a été réalisé le 1 octobre.

Aucun incident majeur n'est à signaler. L'ensemble des consignes a été bien respecté. Le confinement a été rapide.

Enfin, un exercice de type risques majeurs « confinement » a été réalisé le 15 octobre.

L'exercice s'est très bien déroulé. L'ensemble du protocole a été respecté, les élèves ont été mis en sécurité de manière rapide.

L'alarme PPMS attentat/intrusion n'est pas vraiment opérationnelle. Celle-ci peut être déclenchée à partir de deux lieux différents. Dans l'état, elle ne peut pas répondre aux attentes en termes de sécurité pour l'ensemble des occupants : en effet, le nombre de boîtiers déclencheurs est insuffisant (tous les étages n'en sont pas dotés) et surtout ses boîtiers sont très mal implantés. Il faut revoir leur positionnement afin qu'ils se situent tous dans les couloirs à proximité immédiate des salles de classe occupées tant au niveau du rez-de-chaussée que des 2 étages.

L'équipe de l'école a bien pris la mesure de l'ensemble des dangers pouvant être présents à l'école et s'y est préparée en conséquence. Les différents types d'alerte (attentat/intrusion et incendie) peuvent néanmoins rester difficiles à différencier par les enseignants.



Plusieurs autres exercices de type mise en sûreté ont été programmés lors de chaque période jusqu'à la fin de l'année. Les enseignants, tout comme les élèves, ne seront pas forcément prévenus. Il est à noter que les enseignants étaient prévenus qu'un exercice aurait lieu et connaissaient le type lors de cette première période.

#### **IV. La vie scolaire (COVID-19, effectifs, relations parents-enseignants, aides pédagogiques, péri-scolaire -restaurant scolaire et garderie-)**

##### **A. COVID-19 :**

Le protocole mentionnait plusieurs éléments similaires à ceux de l'année scolaire précédente notamment les gestes barrières, le port du masque à l'intérieur pour tous les enfants âgés de plus de 6 ans, l'aération régulière, la distanciation physique et le non-brassage entre les groupes afin de favoriser le contact-tracing.

Les élèves de l'école ont intériorisé les règles même si le port du masque demeure une contrainte forte.

Les classes à doubles niveaux coupent des groupes d'élèves déjà formés auparavant, la récréation était par conséquent moins joviale pour certains élèves. Le directeur a pu intervenir plusieurs fois auprès des élèves concernés et des parents afin d'expliquer les contraintes sanitaires.

Le protocole vient d'être assoupli pour le département avec des règles bien plus souples notamment avec le masque qui n'est plus obligatoire, le brassage qui est autorisé.

3 suspicions de COVID-19 ont été signalées début septembre mais les résultats des tests étaient négatifs. Aucun cas positif n'a été déclaré à ce jour.

##### **B. Les effectifs :**

À ce jour, nous avons des effectifs légèrement inférieurs par rapport à l'année dernière. Il y n'a eu aucune variation depuis le 1<sup>er</sup> septembre.

L'école compte à ce jour 196 élèves et 9 enseignants répartis comme suit :

Classe	Enseignant	Nombre de filles	Nombre de garçons	Nombres d'élèves au total
PS-MS	Mme Clément	9 PS	9 PS	18 PS
		3 MS	3 MS	6 MS
MS-GS	Mme Clair	3 MS	10 MS	13 MS
		4 GS	8 GS	12 GS
GS-CP	Mme Comas	4 GS	4 GS	8 GS

		4 CP	10 CP	14 CP
CP-CE1	Mme Champier Mme Sallustio	5 CP 3 CE1	11 CP 2 CE1	16 CP 5 CE1
CE1	M. Guichon	13	11	24
CE2	Mme Bourgeois	17	11	28
CM1	M. Déchène- Cotillon Mme Sallustio sa décharge	12	12	24
CM2	Mme Barbason	10	18	28
Total		85	111	196

La mairie "met à disposition" 3 Agents territorial spécialisé des Écoles Maternelles actuellement. Une d'entre-elle va partir à la retraite d'ici quelques mois. Une autre est en fait en contrat détaché et le détachement se termine d'ici peu.

Avant la fin de l'année scolaire, il n'y aura plus qu'une de ces ATSEM présente. Une embauche devrait avoir lieu prochainement. L'équipe se questionne concernant l'année scolaire prochaine et les moyens humains attribués en termes d'encadrement des enfants.

L'école a pu conserver l'intégralité de ses classes à la rentrée scolaire malgré plusieurs départs et un effectif conséquent de CM2 partants. Néanmoins, pour l'année scolaire prochaine, si les nouveaux arrivants dans la commune n'entraînent pas une hausse d'effectifs dans l'école, une classe sera probablement amenée à fermer.

Un point sera fait entre l'école et la municipalité afin d'anticiper une potentielle fermeture et ouvrir au besoin plus largement les dérogations scolaires.

### **C. Les relations parents-enseignants :**

La relation parents-enseignants est une relation capitale pour les apprentissages des élèves. Elle constitue un aspect essentiel de la vie de l'école.

Elle s'effectue à travers différentes modalités :

- Entrevue au portail puisque chaque enseignant raccompagne sa classe au portail aux horaires de sortie.
- Cahier de liaison, mail où les informations de l'école et de la famille sont échangées.
- RDV pris par le biais du cahier de liaison ou pris « par vague » au moment des remises des livrets scolaires. De plus chaque rendez-vous est préparé par l'enseignant de la classe et fait l'objet d'un petit compte-rendu si la situation l'exige afin de permettre le suivi rapproché de l'élève.

Chaque parent ne doit pas hésiter à faire part de toute interrogation à l'enseignant ou au directeur.

## **D. Les aides pédagogiques :**

### **a. Les APC (activités pédagogiques complémentaires) :**

Les APC correspondent à du temps des enseignants dus aux élèves.

Pour chaque enseignant, 36 heures d'APC sont allouées à l'année scolaire (sauf pour le directeur qui est déchargé de ces 36 heures). Pour la classe de CM1, il a été décidé que Mme Sallustio effectuerait 12h d'APC avec les élèves (étant à 33%).

Néanmoins, des petites « décharges » d'APC sont présentes pour plusieurs enseignants notamment pour la saisie des résultats des évaluations en CP ou CE1 (de l'ordre de 6h).

Ces aides pédagogiques complémentaires ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves. Elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement.

Elles offrent un large champ d'action pédagogique permettant d'apporter aux élèves concernés sélectionnés par l'enseignant en fonction de leurs difficultés, un accompagnement différencié et adapté aux besoins de chacun afin de susciter et renforcer le plaisir d'apprendre.

Les enseignants travaillent prioritairement les domaines de la langue et des mathématiques lors de ces APC.

Les APC se déroulent aux horaires et jours choisis par l'enseignant responsable. Dans l'école, l'ensemble des APC durent au minimum 30 minutes et ont lieu en fin de journée ou pendant la pause méridienne dans la semaine.

### **b. Les stages de soutien :**

Lors des vacances scolaires d'automne, le Ministère de l'Éducation Nationale offre la possibilité, aux enseignants volontaires, de prendre en charge un ou des groupes d'élèves en difficulté.

L'accueil des enfants s'effectue bien entendu sur la base du volontariat.

Ces stages de réussite sont proposés aux élèves rencontrant le plus de difficulté pour consolider les acquis fondamentaux, tout particulièrement en français et en mathématiques, ou combler des lacunes en travaillant en petit effectif.

Deux enseignants s'étaient portés volontaires au sein de l'école mais finalement, le nombre d'enfants volontaires n'était pas suffisant pour former 3 groupes. Deux groupes seront seulement pris en charge.

Ces stages de soutien seront reconduits selon les mêmes modalités durant les vacances d'hiver en février prochain.

## **E. Périscolaire – restaurant scolaire et garderie :**

#### **a. Restaurant scolaire :**

Le service de restauration scolaire de Mouxy est un service de grande qualité.

Les tarifs sont variables en fonction du quotient familial de la famille de 4,50 € à 6,50 € avec un tarif spécial pour les PAI à 3 €.

Le coût du repas pour la mairie s'élève à 3,89 TTC pour les élèves de maternelles et à 4,05 TTC pour les élèves d'élémentaires.

Les enfants doivent être inscrits la veille à 14h sur eTciket ou auprès du service de la mairie dédié aux périscolaire.

À la sortie des classes, les enfants sont rassemblés par le personnel municipal pour un passage aux toilettes et un regroupement.

L'organisation du service est la suivante : restauration de tous les enfants du cycle 1, à l'intérieur de l'école durant un seul et même service et restauration des enfants du cycle 2, dans la salle des fêtes de la Mairie (de l'autre côté de la rue) à 11h30 puis à 12h30 les enfants du cycle 3.

La fréquentation de la cantine a légèrement augmenté par rapport à l'année dernière. Des moyennes de 30 repas en cycle 1 et 80 repas en cycle 2/3 par jour étaient présentes, pour aujourd'hui 37 repas et 87 repas par jour.

Le prestataire est l'entreprise Leztroy depuis le 01 septembre 2018. Les repas sont spécialement conçus pour la liaison froide. Les produits sont locaux et le circuit court est privilégié. Les repas sont constitués de 5 composantes : une entrée, un plat protidique (viande, poisson ou œuf) et d'un accompagnement (légumes et/ou féculent), un fromage ou un produit lacté et un dessert. Les grammages et la fréquence des plats respectent les recommandations du ministère de la santé. Les repas sont pour au moins 50 % issus de la filière Bio. Des menus sans porc et sans viande.

Le repas servi y est de grande qualité et la plupart des produits proposés sont locaux. Les enfants sont servis à table.

Au restaurant scolaire, l'effectif permet une large séparation par classe au niveau des tables compte-tenu du contexte sanitaire.

#### **b. Garderie :**

Tout d'abord la garderie du matin commence à 7h15 à l'école.

Elle se termine à 8h20 lors de l'ouverture des portes/portails pour l'accueil des élèves.

Ensuite, la garderie méridienne est ouverte de 11h30 à 12h15.

Enfin, la garderie du soir commence à 16h30 après le temps scolaire et se termine à 18h30. Un goûter est également prévu pour cette garderie.

Les tarifs varient de 1,65 € à 3 € pour la garderie matinale et de 2,05 € à 4€ pour celle du soir. La garderie du midi est à 1 €.

En moyenne, à la garderie du matin, 20 enfants sont inscrits. À celle du soir, c'est environ 60 enfants.

Un accueil des enfants à 8h10 précise est offert par la mairie.

L'ensemble des garderies se réalise au rez-de-chaussée de l'école. Les garderies sont gérées par les ATSEM de l'école et des employés municipaux.

#### **V. Les résultats obtenus aux évaluations nationales (*les compétences des CP, des CE1 et des 6<sup>ème</sup>, analyse des résultats, comparatif, les remédiations*)**

Des évaluations en mathématiques et en français ont été réalisées à l'échelle nationale pour l'ensemble des écoles par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Ces évaluations ont lieu en septembre et en février pour les CP et seulement en septembre pour les CE1.

Le but de ces évaluations nationales est d'aider les enseignants à choisir la démarche la plus adaptée à la réussite de chaque élève.

Ces évaluations de début CP se composent de cinq séquences de 8 à 12 minutes chacune : trois en français et deux en mathématiques. Chaque élève recevra un seul livret. Pour la passation de chaque séquence, le professeur prend appui sur un protocole spécifique qui lui est fourni dans un guide.

En français, les exercices ciblent spécifiquement des compétences cruciales pour l'apprentissage de la lecture : connaissance des lettres, richesse du vocabulaire, conscience phonologique et phonémique, compréhension orale.

Les exercices de mathématiques permettent d'évaluer les élèves sur les premières compétences relatives à la construction du nombre, aux premières capacités de calcul, en ciblant notamment le dénombrement, la décomposition d'un nombre, la connaissance de la ligne numérique.

En CE1, chaque évaluation se compose de cinq séquences : trois en français (deux séquences collectives de 12 et 13 minutes et une séquence individuelle de lecture de deux fois une minute) et deux séquences en mathématiques de 15 minutes. Pour la passation de chaque séquence, l'enseignant prend appui sur un protocole dédié qui permet d'obtenir une mesure objective.

En début de CE1, les évaluations en français portent sur la maîtrise de la lecture, de l'écriture et la compréhension du langage oral et écrit. En mathématiques, les évaluations concernent la compréhension et l'utilisation des nombres, le calcul mental, le calcul en ligne, la résolution de problèmes et l'observation de figures géométriques.

Les enseignants ont saisi les réponses des élèves dans une application spéciale. Ils disposent plus tard d'un bilan individuel pour chaque élève et peuvent donc différencier leur enseignement. En effet, trois groupes sont alors réalisés par l'application avec notamment les groupes à besoin et les groupes fragiles en fonction des différentes compétences.

Les résultats des élèves sont communiqués aux parents.

Il est à noter que pour plusieurs élèves et items, le temps est un des facteurs « d'échec » dans certaines compétences (exercices chronométrés). Les élèves, même s'ils connaissent les réponses demandées, n'ont pas eu le temps nécessaire pour terminer les exercices.

Le confinement et la reprise ou non de l'école pour certains enfants est également une cause de ces difficultés.

## **A. Les compétences des CP, des CE1 et des 6èmes :**

### **a. Les compétences des CP :**

Les différents items évalués reflètent le niveau d'acquisition des élèves.

D'une manière globale, tout d'abord les élèves de CP obtiennent de très bons résultats dans les compétences suivantes :

- Lire des nombres entiers
- Écrire des nombres entiers
- Quantifier des collections
- Comparer des suites de lettres
- Connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent
- Comprendre des phrases lues par l'enseignant

Ensuite, des résultats modestes sont obtenus dans les compétences :

- Reproduire un assemblage
- Reconnaître des lettres
- Manipuler des phonèmes
- Manipuler des syllabes
- Comprendre des mots lus par l'enseignant
- Comprendre des textes lus par l'enseignant

Enfin, les résultats sont plus faibles dans les compétences :

- Résoudre des problèmes
- Comparer des nombres
- Associer un nombre à une position

### **b. Les compétences des CE1 :**

Les différents items évalués reflètent le niveau d'acquisition des élèves.

D'une manière globale, tout d'abord les CE1 obtiennent de très bons résultats dans les compétences suivantes :

- Comprendre des mots lus par l'enseignant
- Comprendre des phrases lues par l'enseignant
- Lire à voix haute des mots

Ensuite, des résultats plus modestes mais assez élevés quand même sont obtenus dans les compétences :

- Écrire des nombres entiers
- Lire des nombres entiers
- Résoudre des problèmes en utilisant des nombres entiers et le calcul
- Calculer mentalement
- Additionner
- Reproduire un assemblage
- Écrire des syllabes simples et complexes
- Écrire des mots
- Comprendre des phrases lues seul
- Comprendre un texte lu seul

Enfin, les résultats sont plus faibles dans les compétences :

- Représenter des nombres entiers
- Soustraire
- Associer un nombre entier à une position
- Lire à voix haute un texte

### **c. Les compétences des 6èmes :**

Les élèves de 6<sup>ème</sup> du collège du Revard obtiennent d'assez bons voire de très bons résultats aux évaluations.

En effet, le retour est de qualité.

Les compétences suivantes sont très bien maîtrisées :

- Compréhension de l'oral
- Lexique
- Étude de la phrase
- Orthographe
- Nombres et calculs
- Grandeurs et mesures
- Espace et géométrie

Seulement deux compétences, sont plus faibles :

- Compréhension de l'écrit
- Résoudre des problèmes

### **B. Analyse des résultats :**

Les enseignants ont souligné la difficulté que les élèves pouvaient rencontrer face à certains exercices nationaux. Les évaluations sont assez longues, le support n'est pas forcément toujours bien adapté (présentation, exercices ou bien support en lui-même).

Les évaluations arrivent assez tôt dans l'année ce qui permet d'un côté un diagnostic précis mais d'un autre ne permet pas aux élèves d'être à nouveau totalement impliqués dans le travail scolaire. Les évaluations représentent un réel outil intéressant mais pas non plus exclusif et suffisant pour l'enseignant.

Les compétences que les élèves ont travaillé longuement les années scolaires précédentes et en début d'année scolaire sont mieux réussies que les autres (sauf pour la méthodologie de résolution de problème).

Le manque d'attention constitue une source d'erreurs non négligeable. Beaucoup d'éléments peuvent en être la cause notamment l'utilisation prolongée d'écran au domicile.

Les évaluations de 6<sup>ème</sup> du collège reflètent deux éléments. Le nombre d'élèves réussissant bien ne fait que progresser, tout comme ceux le plus en difficultés.

Les résultats du collège sont par contre bien au-dessus des résultats des établissements du secteur, du département et de l'académie.

### **C. Comparatif des résultats :**

Les compétences où les élèves sont le plus en difficultés sont des compétences qui étaient déjà plus faibles dans les dernières évaluations.

La compétence posant le plus de difficulté est et reste l'association des nombres à une position.

D'une manière générale les résultats en langue et en mathématiques sont similaires aux années scolaires précédentes.

Les élèves de CP réussissent mieux dans l'association des nombres à des positions sur une droite. Une adaptation pédagogique a été réalisée.

### **D. Les remédiations :**

Concernant les deux niveaux plusieurs remédiations ont eu lieu :

- Liaison approfondie notamment cycle 1-cycle 2 à travers un temps administratif entre enseignants (constructions d'activités afin de faire progresser les élèves) mais aussi pédagogique entre élèves
- Projets personnalisés concernant les élèves en difficulté ou grande difficulté avec programme personnalisé



- Aide Pédagogique Complémentaire notamment dans les compétences posant le plus de difficultés
- Des pratiques de classes davantage différenciées avec des temps de lecture plus importants (avec l'adulte, par petit groupe ou en binôme)
- Réflexion sur les grands axes et actions du projet d'école en lien avec les actions
- Décloisonnements entre les différentes classes lorsque le contexte sanitaire le permet

## **VI. Les projets de l'école et leur financement (*budget, association de parents d'élèves, projet d'école et sa mise en œuvre, projet des classes, projets communs*) :**

Un lien très étroit est présent entre budget et projet. Comme la plupart des projets ont un coût élevé, les budgets attribués à l'école Simone Weil s'avèrent conséquents.

### **A. Les budgets offerts par la mairie :**

#### **a. Les budgets « utilisables au quotidien » :**

Un budget de fournitures est attribué à l'école pour des achats courants.

En effet, par ce budget de fonctionnement sont commandés des cahiers, des stylos, etc... Les livres sont également achetés en utilisant ce budget.

Il fonctionne en année civile pour la mairie mais l'école fait le choix de l'utiliser sur les années scolaires (2 lignes sont prévues en fonction du nombre d'élèves). Il s'élève à 40 € par élève.

Les commandes s'effectuent chez plusieurs fournisseurs comme Lacoste, Pichon (aucun marché public unique n'est mis en place pour les fournitures) ou la librairie des Danaïdes pour les livres.

Un budget est également présent concernant le photocopieur. Ce dernier appartient à la mairie.

Chaque copie coûte 0,0035 €. Un budget d'environ 900 € est alloué pour les copies soit plus de 1200 copies par élèves.

À ce budget se greffe 1 000 € réservés pour la direction où des achats de fournitures ou autres sont effectués.

Un achat commun est effectué pour le papier, imputé à 50 % sur le budget des classes et 50 % sur le budget de direction. L'achat s'élevait à 870 €.

La mairie offre également 4500 € pour le transport. Cette ligne est utilisée pour les transports allant jusqu'à la piscine ou pour des sorties scolaires.

## **b. Le budget investissement :**

Ce budget investissement est particulier.

En effet, il est réservé, comme son nom l'indique, aux investissements il est consacré aux gros matériels pour l'école.

Ce budget investissement n'est pas un budget en tant que tel mais est activé à la demande des écoles. À ce titre, les travaux de peintures y sont imputés ou autres gros travaux.

Du gros matériel pour l'école y est également budgété.

Une ligne spéciale a été créée pour le projet de la cour de récréation. Le montant est de 25 000 €.

## **B. Association de parents d'élèves :**

L'épidémie de la COVID-19 a fortement impacté la mise en place d'actions durant l'année scolaire précédente.

L'Association des Parents d'Élèves de Mouxy a donc enregistré une baisse sensible des recettes mais a pu néanmoins participer à l'ensemble des sorties scolaires et manifestations proposées.

Les partenaires de l'association sont nombreux : Hypermarché Leclerc, cafés et restaurants locaux, épicerie, pharmacie.

Des multiples actions sont prévues cette année : opération pizza, vente de produits alimentaires comme le panettone, chocolats de Noël ainsi que des actions en lien pédagogique avec l'école comme pour le Père-Noël, la fête du jeu ou la kermesse.

Cette année scolaire, un « budget » de 20 euros par élève a été octroyé pour l'école.

Plusieurs dépenses sont en cours ou réalisées : bus pour Chambéry en CM1, achat de matériel en CM1, classe de neige en avril pour les CM2.

L'assemblée générale s'est réunie le 30/09/2021 (ANNEXE 5).

## **C. Le projet d'école et sa mise-en-œuvre :**

Chaque école, en fonction de ses singularités propres, possède un projet d'école. Aucun projet d'école n'est semblable.

Le projet d'école qui est le nôtre s'articule autour de plusieurs points clés essentiels dans la réussite des apprentissages de nos élèves.

### **a. Le projet d'école :**

Le projet d'école doit être intégralement revu cette année scolaire avec la saisie de nouveaux axes

et nouvelles actions.

Plusieurs axes illustrés par des actions sont développés dans ce projet d'école 2017-2021 et sont intégrés quotidiennement aux pratiques des enseignants :

- Réduire les écarts de lecture entre les élèves
- Améliorer la production d'écrits
- Améliorer la démarche et travailler la résolution de problèmes
- Travailler l'attention et le rythme des élèves
- Construire une culture morale et civique d'école en favorisant une ambiance d'école saine et un respect des règles
- Mettre en place un suivi du parcours artistique
- Favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap
- Améliorer le repérage des difficultés scolaires
- Utiliser le numérique
- Participer à des actions solidaires menées par les élèves (cœur de bouchon, collecte de piles par exemple)

#### **b. L'illustration du projet d'école :**

Les illustrations du projet d'école sont multiples.

Tout d'abord, la plupart se réalisent dans les classes mêmes avec des éléments sur lesquels l'enseignant insiste davantage. Ceci s'illustre par les consignes, par de l'enseignement explicite ou même un travail approfondi en compréhension de texte, en résolution de problème, en expression écrite (axes du projet). La valorisation est également présente en expression écrite.

Ensuite, les élèves utilisent également des outils de différenciation comme l'aide de l'adulte, consigne spéciale, outils : l'ardoise, les tables, l'opération à poser ou « décorticage » pour la résolution de problème par exemple.

L'usage du numérique est facilité par les VPI et les TBI présents dans les classes.

Enfin, d'autres actions relèvent davantage du domaine collectif et nécessitent une réflexion davantage approfondie de la part des enseignants : mise en place de temps communs entre enfants, attention, difficulté scolaire ou l'inclusion des enfants.

Pour ce qui est de la difficulté scolaire, elle sera abordée en détail au 2<sup>ème</sup> conseil d'école, sa gestion s'effectuant avec l'ensemble de l'équipe pédagogique.

#### **D. Projets des classes illustrant le projet d'école :**

### **a. La classe de CM2 :**

Une classe de glisse à Valmenier est prévue du 21 au 25 mars. Un travail en lien en classe concernant l'ensemble des thématiques liées à ce séjour se fera en amont tant sur les aspects théoriques que pratiques.

La classe est également engagée dans la mission alpha. Des blobs ont été fournis par le CNES et font l'objet d'études poussées avec notamment une démarche scientifique très stricte. Ces blobs, cellules géantes jaunes et gluantes, permettent aux élèves de conduire différentes expériences. Ces mêmes expériences seront réalisées sur la station internationale spatiale par l'astronaute Thomas Pesquet.

L'accueil de stagiaires STAPS pour la mise en place de séances de sport est attendue ( les démarches ont été faites en ce sens).

Au sein de la classe, les élèves abordent des thématiques diverses comme le développement durable, l'expression orale ou l'aménagement de la cour de récréation et suivent donc des apprentissages différenciés, afin de rendre les disciplines enseignées plus attractives et variées.

### **b. La classe de CM1 :**

La classe de CM1 va travailler autour de deux thématiques : la montagne et l'image animée ou non.

Dans un premier temps, les enfants ont participé, lors des journées du patrimoine mi -septembre dernier à la réalisation de l'aménagement d'une montagne. Cet atelier a marqué le début et la mise en place du projet. Organisé par la FACIM, cet atelier pédagogique s'articulait autour de 4 maquettes interactives reproduisant le cadre naturel de la montagne (les reliefs, les cours d'eau, la végétation). A l'aide d'accessoires, les enfants devaient aménager la montagne au niveau touristique en tenant compte et respectant les contraintes naturelles.

Cette activité se poursuit en s'inscrivant totalement dans le programme de géographie de CM1 avec notamment l'étude des notions d'habitat et loisirs.

L'aspect de la montagne sera aussi ultérieurement abordé en s'appuyant sur un exemple des plus concrets : une étude approfondie sera menée sur les aménagements réalisés pour les différentes épreuves olympiques des JO d'Albertville de 1992 autour de l'étude de documents.

Le but étant aussi de faire prendre conscience aux enfants de l'effet levier au niveau de l'aménagement du territoire qu'ont représenté ces Jeux pour toute l'économie de la Savoie.

Nous terminerons cette étude par une sensibilisation à l'héritage considérable des Jeux tant sur le plan des infrastructures (routières et ferroviaires : ligne TGV), que des équipements publics et culturels (la Médiathèque Jean-Jacques Rousseau à Chambéry, le centre culturel du Dôme à Albertville), sans oublier la véritable mise en valeur du patrimoine architectural savoyard (églises baroques en Maurienne et Tarentaise)

Nous aborderons dans un deuxième temps, l'image animée ou non tant vis-à-vis du projet montagne que sur les techniques cinématographiques « pures ». Les élèves pourront comprendre

les différentes notions et techniques cinématographiques. En fin de compte, ils étudieront les différentes étapes de réalisation d'un film (scénario, cadrage, montage et tournage) et la face cachée des scènes qu'ils apprécient tant. Nous étudierons tout d'abord les différents plans, puis l'importance de l'angle de vue et aborderons ensuite la question des trucages.

Toucher du doigt le fait qu'un film est avant tout une création et qu'à l'heure des prouesses technologiques en tout genre bien faire comprendre à l'enfant que ce qu'il voit à l'écran ne relève pas toujours du domaine du réel.

Parallèlement à ces deux projets, les élèves ont pu commencer par la visite de la piscine aqualudique de Chambéry le projet architecture. Cette sensibilisation à l'architecture va passer par une prise de conscience de l'espace vécu, naissant de l'espace et du temps. Le but sera de mettre en lumière le corps de l'utilisateur traversant l'espace bâti, résultat de l'architecture, c'est-à-dire ces trois éléments fondateurs que sont le vide, le corps et le temps. Pour découvrir ces trois notions, nous mettrons en place de ateliers pratique permettant l'éveil du sens spatial des élèves, avec des « constructions » temporaires, des ateliers artistiques, et des explorations de l'école pour en approcher les qualités architecturales vécues intuitivement au quotidien. Le travail s'effectuera avec l'Atelier Doma.

Une multitude de compétences s'illustrent dans ces projets transversaux sur l'ensemble du socle commun de connaissances, de compétences et de cultures : aussi bien concernant les différents langages écrits et oraux, que les méthodes et outils pour apprendre, la formation de la personne et du citoyen mais aussi les systèmes naturels et techniques éclairé par la représentation du monde et de l'activité humaine.

#### **c. Le projet d'intervention sécurité routières :**

Toutes les classes de maternelle sont sensibilisées à la sécurité routière avec « Zou le loup ! ». L'intervention de l'association est gratuite en échange d'une proposition de vente de leur livret. Les enfants comprennent comment être bien attaché et bien protégé dans une voiture.

Les enseignantes du Cycle 1 aborderont également ce thème en détail durant plusieurs séances.

#### **d. Les classes de GS-CP et de CE2 :**

Projet autour des contes et personnages de conte.

Des lectures et études ont lieu.

En fin d'année scolaire une idée de sortie aux Aillons, au pays suspendu des géants est réfléchi afin de mêler les deux classes.

#### **e. La classe de PS-MS :**

Projet autour des 5 sens afin d'explorer et connaître nos sens, à travers les organes de notre corps

qui y sont associés : les yeux, les oreilles, la peau, le nez et la langue.

P1 : découverte des 5 sens par le biais d'albums audios où il faut retrouver le sens sollicité par le personnage tout au long de l'histoire et l'associer à l'organe.

P2 : autour de la vue : couleurs, nuances, œuvres d'artistes peintres, lectures de paysages proche de l'école.

P3 : l'ouïe : jeux et expériences sur l'écoute, écoute de morceaux de musique variés (intensité, hauteur), instruments de musique.

P4 : le toucher : jeux de devinettes d'objets, descriptions de matières, parcours tactiles.

P5 : l'odorat et le goût : plantes aromatiques, memory des odeurs, expériences sur les différentes saveurs, menu, la chaîne alimentaire.

Les ateliers finaux seront consacrés à la création d'un album sur le thème des 5 sens.

#### **f. Les classes de PS-MS et MS-GS :**

Un travail autour du respect tant de soi que des autres qui se déroule en plusieurs temps.

Il s'illustre à travers 3 grands axes : connaître son corps et en prendre soin, vivre ensemble et respecter sa planète.

La première partie s'illustrera autour des 5 sens, des règles d'hygiène, de l'expression corporelle mais aussi des dangers de la vie quotidienne.

L'aspect du vivre ensemble : moi et les autres sera abordé par le biais des règles de vie, des émotions mais aussi la sécurité tant routière qu'à l'école.

Enfin, le respect de la planète s'illustrera avec un travail sur les jardins de l'école, l'environnement proche mais aussi les comportements responsables à adopter.

L'intervention de plusieurs intervenants est prévue comme France Nature Environnement Savoie.

#### **g. Les classes de GS-CP et CP-CE1 :**

Un projet est en cours de réalisation avec les messagères du tri. Ces messagères du tri, fonctionnaires territoriaux, sont chargés de sensibiliser les enfants des écoles à la question du tri des déchets. Ce projet s'inscrit pleinement dans les logiques de développement durable tant concernant le tri sélectif, le recyclage que la réduction des déchets.

Une sortie en fin d'année est envisagée avec un pique-nique 0 déchets.

#### **h. La classe de CP-CE1**

Un cycle natation de 10 séances est prévu les mardis et vendredis du 7 mars au 8 avril.

#### **i. Les classes de PS-MS et CM1 :**

Chaque lundi et mardi, 2 élèves de CM1 iront lire un album aux PS-MS. L'album sera travaillé en amont par les élèves de CM1 afin d'avoir une diction parfaite mais aussi pour poser des questions à

leurs camarades. Ce type d'action permettra aussi de renforcer les liens entre les élèves de différents niveaux.

## **E. Projet en commun :**

### **a. L'hommage à Samuel Paty :**

Le 15 octobre, plusieurs classes ont mis en place un hommage à Samuel Paty.

Celui-ci s'est organisé sous différentes formes, en fonction aussi de l'âge des élèves.

En ce qui concerne les CM1, de longues discussions autour des événements puis des valeurs républicaines ont été réalisées. La liberté d'expression fût longuement questionnée. Le métier d'enseignant a été abordé sous plusieurs angles.

Les élèves ont pu écouter et analyser un enregistrement de Robert Badinter, figure emblématique et ancien ministre de la Justice, à destination des élèves et des professeurs ainsi que la Lettre aux instituteurs de Jean-Jaurès. Cette lettre, illustrant à merveille la véritable vocation que constitue le métier d'enseignant, avait d'ailleurs été lue lors des obsèques de Samuel Paty.

Cette lettre, axée sur la mission de l'école publique constitue un véritable hommage à l'enseignement. Elle fait aujourd'hui partie intégrante du patrimoine républicain.

Un chant a été préparé puis entonné devant les parents le soir à 16h30.

Cette journée a représenté le point de départ d'un projet qui s'étendra jusqu'à la journée de la laïcité début décembre. La laïcité représentant le fondement du système éducatif français. Durant ces quelques semaines, les enfants effectueront un travail sur la laïcité, les valeurs républicaines ainsi que l'esprit critique. De nombreuses séances d'échange seront organisées au cours de cette période. En point d'orgue de cette journée de la laïcité, les enfants reprendront le chant entonné lors de la journée d'hommage du 15 octobre.

### **b. Les cérémonies :**

Les classes de CM1 et CM2 participeront aux cérémonies au monument aux morts de Mouxy les 11 novembre et 8 mai.

Ils entonneront quelques couplets de la Marseillaise puis le Chant des Partisans.

Ces activités représentent des actions concrètes illustrant tout à fait le parcours citoyen auquel les élèves participent tout au long de leur scolarité. Ce parcours citoyen s'inscrit dans le projet global de formation de l'élève, véritable citoyen en devenir.

### **c. Bouchons d'amour :**

Tous les bouchons et couvercles en plastique sont collectés aussi bien concernant l'alimentaire, les ménagers que l'hygiène.

L'école collecte des bouchons, tout comme un bon nombre de lieux. Le recycleur achète les

bouchons en plastique, les broie, les transforme en granulés qui seront rachetés par l'industrie de la plasturgie. L'association « Cœur de Bouchon », avec la vente de ses bouchons, finance l'achat de matériel pour les personnes en situation de handicap (équipement spécifiques, aménagement de l'habitat, véhicule). L'intégralité de l'argent collecté par la vente des bouchons en matière plastique est totalement redistribué pour l'achat de matériel en faveur des personnes en situation de handicap.

#### **d. Festival du livre :**

L'école participera en décembre au festival du livre de Lyon.

Le principe est assez simple. L'organisme prête des livres à l'école durant une semaine et demie. Les enseignants des classes peuvent les faire découvrir aux enfants, les présenter, les utiliser. Puis, à la fin de la semaine, un temps de vente est prévu.

L'organisme offre à l'école 20% du total en bon d'achat livre.

#### **e. Théâtre :**

La mairie disposant d'une salle polyvalente pouvant être prêtée pour des associations, un partenariat se construit.

En effet, la compagnie utilisant cette salle offre aux enfants et parents de l'école Simone Veil des tarifs réduits lors de leurs représentations durant les vacances scolaires à Aix-les-Bains.

Des petites interventions seront réalisées dans les classes et/ou avec les enseignants de l'école en milieu et fin d'année avec notamment la mise en voix de certains textes.

#### **f. Le conseil d'école d'élèves :**

Un conseil d'école élève est prévu en amont des conseils d'école où les délégués des classes pourraient, après avoir soulevé les différents éléments dans leurs classes, rencontrer et en discuter avec le directeur de l'école pour des possibles améliorations de leur cadre de vie. Compte-tenu du contexte tendu à l'école, il a été décidé que ce conseil d'école élève est annulé pour ce premier trimestre.

#### **g. Projets de la cour de récréation :**

Un projet autour de la cour de récréation est en cours de réalisation.

Celui-ci a débuté par l'enlèvement de la structure présente pour les enfants de maternelle étant donné qu'elle n'était plus aux normes.

Il se poursuit par le travail dans chaque classe, accompagné d'un groupe de CM2 motivé par ce projet, sur la réalisation de la cour idéale que souhaiteraient les élèves.

Le bon aménagement de la cour de récréation en primaire est essentiel pour le bon déroulement de la vie à l'école. En effet, d'une part, la cour de récréation est un lieu clé dans le bien-être des élèves qui



s'y réunissent pendant leurs moments de pause. Les plus petits y voient un formidable espace pour s'amuser, jouer et courir. Les plus grands s'y retrouvent pour discuter, se détendre ou pratiquer une activité sportive. La cour de récréation doit à la fois répondre aux besoins des enfants et constituer un élément clé du milieu scolaire.

La cour doit permettre un réel choix d'actions c'est-à-dire offrir à l'enfant des structures et des matériaux riches de potentialités mais sur lesquels il aura prise et qu'il utilisera à son gré.

La mairie a ouvert une ligne budgétaire de 25 000 € pour des projets dans la cour. Dans l'attente de la réalisation complète du projet, 1000 € ont été déjà imputés pour du petit matériel de cour.

Les enseignants et surtout les élèves ont jusqu'à mi-janvier pour faire leurs propositions, synthétiques, afin que le directeur en lien avec la municipalité puisse faire le lien et engager matériellement ce projet.

#### **h. La bibliothèque municipale :**

Mouxy possède une bibliothèque municipale riche en ressources. Cette bibliothèque étant présente dans l'école, la bibliothécaire met en place des accueils pour les différentes classes.

Ces accueils ont débuté la semaine dernière. Ils ont lieu toutes les semaines, pour 30 minutes avec les classes de maternelle. Les classes d'élémentaires bénéficient, toutes les 4 semaines, d'une heure. La classe de CM2 a davantage recours à la bibliothèque comme ressources pour des travaux précis compte-tenu de l'âge des enfants.

Un concours avait été lancé l'année scolaire dernière : « les pages de l'été ». 38 élèves ont pu y participer en étudiant des livres durant les congés estivaux. Ils ont tous été récompensés par l'APEM et ses partenaires ainsi que par la Mairie pour les meilleurs d'entre eux lors d'une rencontre avec Muriel Zürcher.

Même si le temps avec la bibliothécaire est réduit de par son temps de travail, l'équipe enseignante la remercie chaleureusement. Elle s'investit beaucoup pour l'école et les enfants malgré son équipement pas toujours fonctionnel (le PC).

#### **i. Plan de relance numérique :**

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels : l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques, les services et ressources numériques, l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Dans ce but, l'État investit 105 millions d'euros à compter de 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles.

L'appel à projets vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires (cycles 2 & 3) qui n'ont pas atteint le socle numérique de base, dont un référentiel a été discuté avec les représentants des associations représentatives des collectivités lors

des États généraux du numérique pour l'Éducation.

L'aide de l'État est comprise entre 50% et 70% selon la nature de la dépense et le montant engagé par la collectivité.

L'appel à projets a connu un très grand succès auprès des collectivités : ce ne sont pas moins de 7 182 dossiers qui ont été reçus.

Concernant l'école, plusieurs demandes ont été réalisées : des ordinateurs portables pour les enseignants et pour la direction, des VPI dans toutes les classes, un lot de tablettes (accompagnées de l'ensemble de leurs accessoires), des ressources pédagogiques éducatives mais aucun ENT à l'échelle de l'école n'a été souhaité.

#### **j. Plan de prévention contre le harcèlement scolaire :**

Le harcèlement est une violence, peu visible et très insidieuse, qui peut prendre la forme de violences physiques répétées, souvent accompagnées de violences verbales et psychologiques (insultes, moqueries, etc.), destinées à blesser et à nuire à la cible des attaques.

Le harcèlement scolaire est en passe de constituer un véritable fléau au niveau de l'école en général.

On peut considérer qu'il y a harcèlement quand un rapport de force est présent entre des élèves, il y a répétitivité et également une volonté de nuire à la victime.

Les conséquences du harcèlement en milieu scolaire peuvent être graves et multiples (décrochage scolaire, désocialisation, anxiété, dépression, somatisation, autres).

Outre les effets à court terme, le harcèlement peut avoir des conséquences sur le développement psychologique et social de l'enfant et l'équipe pédagogique en est pleinement consciente.

« La lutte contre le harcèlement à l'école est un défi majeur car le harcèlement est la négation même de notre idéal d'école : une école de la confiance où l'on vient avec bonheur, où chacun respecte autrui, où l'on cultive en pratique les valeurs de la République. Tous les enfants doivent se rendre à l'école en confiance, confiance dans leurs camarades et en eux-mêmes. C'est le sens profond de ce que j'appelle l'École de la confiance. » - Jean-Michel Blanquer - journée de lutte contre le harcèlement en 2018.

L'école, comme chaque école sur le territoire, a dû mettre en place un plan de prévention contre le harcèlement scolaire.

Après plusieurs temps de réflexion, l'équipe a construit un plan de prévention autour des axes nationaux s'illustrant par plusieurs actions :

- Stratégie d'équipe – travail d'équipe, temps d'échange réguliers, lien avec l'Équipe de l'école
- Coéducation – temps d'échange avec les parents, partenariat, orienter en cas de besoin, favoriser la communication, l'accompagnement des parents
- Des élèves acteurs de la prévention – mettre les élèves au cœur des projets, favoriser les

- débats notamment en EMC, mise en place des systèmes de responsabilités
- Qualité de vie à l'école – accueillir les nouveaux arrivants, expliciter les projets, favoriser les échanges
  - Justice scolaire – mise en place de sanctions justes et éducatives, construction des règles de vies
  - Partenariat – favoriser les partenariats locaux avec les associations et les services institutionnels

Le traitement de chaque situation de harcèlement suit un protocole national très cadré.

#### **k. La liaison maternelle-élémentaire et élémentaire-collège :**

Ces deux liaisons s'illustrent de différentes façons.

Concernant la liaison maternelle-élémentaire elle s'effectue de plusieurs manières : tout d'abord une liaison en termes de contenus d'apprentissage entre les enseignantes du cycle 1 et du cycle 2 (voir les évaluations nationales par exemple) mais aussi des échanges physiques qui auront lieu dans l'année, les modalités pratiques n'étant pas encore décidées.

Pour ce qui est de la liaison école-collège, elle s'illustre par les conseils : les enseignants de cycle 3 dont les écoles dépendent du collège du Revard assistent aux conseils « école-collège » réunissant les membres du collège. Une liaison a également lieu d'un point de vue administratif avec notamment un bilan de chaque élève qui est remis au collège.

### **VII. Questions diverses :**

Plusieurs questions ont été soulevées et abordées lors de réunions préliminaires à ce conseil d'école entre les parents d'élèves délégués et le directeur. Elles sont abordées et une réponse question par question est apportée.

Les parents soulèvent la question de l'étude le soir après la classe. Le directeur précise que ce temps est vraiment différent des APC et n'a pas la même vocation. Les représentants communaux mentionnent le fait que cette question avait été abordée lors de conseils d'école précédents mais qu'aucun enseignant de l'école ne s'était porté volontaire pour les assurer.

Cette question fait l'objet de réflexion à ce jour, en lien avec le directeur de l'école. Un mot devrait passer d'ici peu dans les cahiers afin de faire un point sur les besoins tout en sachant que le service sera payant.

M. le Maire s'interroge sur le but des APC et sur le lien éventuel avec l'aide aux devoirs. Le directeur précise qu'il ne s'agit pas du tout des mêmes dispositifs. Les APCs sont mis-en-place pour

de la remédiation, pour l'anticipation de la difficulté scolaire ou pour aborder des projets spéciaux comme l'ajoute Mme Clair. L'aide aux devoirs est simplement présente pour aider les enfants à faire les devoirs du quotidien donnés par l'enseignant de l'enfant.

La question de la mise en place ou non des APCs est abordée.

Le directeur rappelle que ces APC sont inclus dans les temps d'enseignement. En effet, chaque « équivalent temps plein enseignant » doit effectuer 24h de classe devant élèves ainsi que 108h de services répartis sur l'année. Ces 108h sont décomposées de la façon suivante : 36h d'APC, 6h de conseil d'école, 18h de formation (Éducation Nationale), 48h de réunions pédagogiques (conseils divers, relations avec les parents).

Mme Fléchon, ajoute, suite au questionnement de la part des parents d'élèves délégués que les APCs sont un temps d'enseignement, pour des élèves ciblés par les enseignants et non une prestation comme peut l'être l'aide aux devoirs. Les APCs sont une obligation de service de la part des enseignants. Ils doivent donc nécessairement l'effectuer.

Le directeur ajoute que les élèves relevant des APCs sont ciblés par les enseignants. Néanmoins, si des parents remarquent des difficultés dans les apprentissages de leurs enfants, un rendez-vous avec l'enseignant ou lui-même peut être pris afin d'aborder ces difficultés et donc envisager d'intégrer le dispositif des APCs pour l'enfant.

M. Le Maire demande le nombre d'élèves d'ores et déjà ciblés et pris en charge en APCs actuellement. Mme Clair, Mme Comas, Mme Clément et Mme Champier ainsi que Mme Bourgeois répondent qu'entre 3 et 5 élèves sont pris en charge actuellement ou le seront en début de période 2.

M. Le Maire a questionné sur le lien qui peut être établi entre les élèves étant inscrits en APC et en aide aux devoirs. Le directeur évoque le fait que les champs d'intervention étant différents, les deux dispositifs concerneraient, la plupart du temps, des élèves différents. De plus, d'un point de vue pédagogique, une différence de mise en œuvre de taille est importante et ne permet pas d'établir des liens.

Néanmoins, le directeur précise que des liens, avec les enseignants « référents » des classes des élèves pourront être faits dans l'aide aux devoirs.

Les parents d'élèves délégués mentionnent le fait que c'est un réel confort de pouvoir rentrer à domicile, après la garderie et que les devoirs soient faits.

Un parent d'élève délégué, questionne la mise en place des APCs si selon les paroles d'un enseignant, aucune difficulté n'est présente dans la classe.

Mme Fléchon rappelle que ce temps des APCs est une obligation de service de la part des enseignants. Elle ajoute que dans toutes les classes, des besoins existent nécessairement.

Ces questions d'aide aux devoirs et d'APC représentent des interrogations essentielles pour les parents, l'ensemble des enseignants de l'école et le directeur cadrant le dispositif et nous assurons leur mise en oeuvre avec le plus grand soin.

Une simplification des différents documents votée lors de ce conseil d'école sera mise en forme par le directeur de l'école en lien avec les différents partenaires et instances présentes ce soir afin d'être distribuée et travaillée d'ici à l'année scolaire prochaine.

Plusieurs questionnements portent sur l'utilisation ou non des trottinettes, tricycles et draisienne pour les élèves de maternelle.

Le directeur précise que rien, légalement, n'empêche que ce matériel soit utilisé en cour de récréation. Si les grilles d'égout représentent un véritable problème, une demande de travaux sera faite afin de régulariser la situation.

Un membre des représentants communaux précise que l'ensemble des grilles d'eau répondent à des normes très précises et donc que le changement ne serait peut-être pas possible.

Un parent d'élève délégué suggère une solution : disposer des grilles plus fines comme c'est dans le cas dans certains espaces publics.

Mme Clair précise que la pratique de ces activités avait été questionnée suite à un accident scolaire. De plus, elle ajoute, en lien avec les paroles d'un membre de la municipalité, que l'utilisation du matériel avait été mise en suspens avec la crise sanitaire. Après les vacances de Toussaint, l'ensemble du matériel sera ressorti et pourra de nouveau être utilisé par les enfants.

La question de l'équipement d'un point de vue sécurité est abordée. La question du port du casque est évoquée mais réglementairement parlant, il n'existe aucune obligation en ce domaine. Par contre, ce casque représenterait une contrainte très forte d'un aspect pratique comme le mentionne le directeur et Mme Clément.

Mme Clair précise que du matériel de cour a été acheté comme des mini engins, des bascules, des cerceaux. Ils sont sortis régulièrement en cour de récréation pour l'ensemble des classes de maternelle. Il y a plus de 25 possibilités de jeux différentes. Il n'est peut être pas nécessaire par conséquent de se focaliser sur l'usage parfois délicat de ces trottinettes.

Le directeur précise que, concernant les récréations, pour faire suite à une sollicitation, un enfant ne peut être puni de toute sa récréation de manière régulière. C'est une mesure tout à fait inenvisageable. Néanmoins, de manière ponctuelle ou sur un temps donné, il est tout à fait possible de « priver » un enfant d'une partie de la récréation.

Le développement durable, notion qui reçoit beaucoup d'écho dans la population de nos jours, était

questionné tant concernant une sensibilisation « théorique » qu'avec une illustration concrète avec des attitudes et pratiques quotidiennes respectueuses de l'environnement.

Le directeur rappelle que certains projets sont en cours d'élaboration dans les classes même si toutes les classes n'y sont pas engagées.

Le développement durable fait partie des programmes officiels pour certains niveaux et est donc abordé de fait.

La mise en place de projets plus poussés est à l'appréciation de l'enseignant tout en pouvant être ajouté ou non au projet d'école. Les enseignants ont une liberté pédagogique concernant la mise en place des instructions officielles étant donné qu'ils sont cadres concepteurs de leurs séances d'apprentissage.

D'un point de vue général, sans construire un projet très important, une poubelle dédiée au tri en classe peut être utilisée.

La liste de fournitures scolaires suscite aussi des interrogations tant sur son contenu que sur la forme.

Le directeur précise que la liste de fournitures dans les classes est toujours inspirée de la liste ministérielle type. De plus, dans la plus grande majorité des cas, les cahiers et autres fournitures scolaires importantes sont prises en charge par le budget de fonctionnement de l'école.

Les enseignants ont tout à fait conscience du poids écologique que représentent ces listes de fournitures scolaires. Toutefois, celles-ci demeurent absolument nécessaires pour les entrées dans les classes élémentaires.

Les parents d'élèves délégués soulignent les jeux dangereux actuellement présents dans les écoles. Le directeur et les enseignants sont tout à fait sensibilisés à cette problématique et précisent qu'une information et des directives leur ont été transmises par le Directeur Académique des Services Départementaux.

Les parents d'élèves ont également pu soulever des interrogations quant à l'utilisation d'une plateforme numérique pour toute l'école. Le directeur a précisé que ceci pourrait très bien s'illustrer par le plan de relance numérique mais que l'équipe enseignante n'avait pas fait le choix de l'utilisation d'une plateforme de ce type.

Un point concernant le sport a été abordé concernant le volume horaire de cette discipline. Le directeur a alors précisé qu'il fallait d'ores et déjà faire la différence entre sport et EPS. L'EPS est une éducation sportive et ne correspond pas à la même notion que la pratique du sport. Les attendus, les modalités et le contenu sont tout à fait différents.

De plus, le volume horaire s'élève officiellement à 108h. Cependant, il ne faut pas oublier de pondérer en fonction des autres matières la durée des récréations (72h par an pour les élèves d'élémentaires et 144h pour les élèves de maternelle). Cette discipline est déployée dans l'ensemble des classes, pour certaines classes sur un volume horaire lissé à l'année. La priorité est plutôt donnée aux mathématiques et aux français mais l'EPS ne doit pas pour autant et n'est pas oubliée dans les faits. Le Ministre de l'Éducation Nationale l'a à juste titre rappelé récemment.

Le lien avec les associations locales est en train de se construire, tout en ne perdant pas à l'esprit qu'un agrément/projet pédagogique précis peut-être demandé en fonction du nombre d'heures d'intervention mais aussi et surtout que l'enseignant reste le seul décisionnaire des mises en place pédagogiques dans la classe en conformité avec les programmes officiels.

Mme Agnus questionne Mme Barbason quant au projet théâtre. Il est précisé que celui-ci sera revu mais les élèves n'assisteront pas à la pièce étant donné que le public ciblé est plutôt un public supérieur à 12 ans.

De nombreux dysfonctionnements ont été soulevés concernant la plateforme eTicket.

L'équipe municipale a pleinement conscience de ces difficultés et informe que le logiciel est en train d'être changé. Le nouveau logiciel sera mis en place d'ici à début 2022.

Plusieurs parents ont pu questionner les parents d'élèves délégués ou le directeur concernant la sortie des élèves de plus de 6 ans.

Le directeur a alors rappelé la loi : un enfant de plus de 6 ans a le droit de sortir seul de l'école. De fait, l'école se terminant à 11h30 et 16h30, si l'enfant n'est pas inscrit aux dispositifs périscolaires en place, il est raccompagné au portail. À partir de ce moment-là, l'école n'est plus responsable légalement de l'enfant qui lui a été confié en début de demi-journée. Il incombe aux parents de prendre l'ensemble des dispositions nécessaires pour que l'enfant soit pris en charge ou rentre à domicile seul. Aucune entorse à cette règle ne sera faite si ce n'est quand les parents, en amont de la sortie des enfants, ont prévenu de leur arrivée en retard.

Il est à noter que les enseignants sont responsables des élèves jusqu'à la porte/jusqu'au portail donnant sur l'extérieur (remise à un adulte autorisé pour les enfants de maternelle) et les agents périscolaires des enfants inscrits sur les listes.

De plus, l'équipe municipale informe qu'un « passage » sera effectué, par un agent périscolaire, 5/10 minutes après la sortie des classes afin de prendre en charge en garderie/au restaurant scolaire, des enfants qui seraient restés seuls devant l'école à attendre. Il faut garder à l'esprit que l'inscription à la garderie relève de la responsabilité des parents d'élèves.

Les parents rencontrent beaucoup de difficultés pour joindre la garderie quand ils veulent signaler

un problème (du style un retard de leur part par ex). Ils souhaitent qu'un numéro de portable leur soit communiqué tout comme pour le directeur qu'ils remercient chaleureusement pour son appui. M. Le Maire précise que lors des absences de la responsable du service périscolaire - auxquelles s'est ajouté un bug d'eTicket, il sera demandé à la personne de l'accueil municipal de transmettre les informations.

Les parents d'élèves s'interrogent également sur les sorties, et tout particulièrement sur leur nombre.

Le directeur rappelle plusieurs points. Tout d'abord les sorties, tout comme les autres projets sont construits selon la liberté pédagogique de chaque enseignant. Les sorties scolaires ne représentent nullement une obligation pédagogique. Elles viennent agrémenter l'enseignement en classe et ne constituent pas un loisir. Ensuite, les sorties scolaires ont un certain coût. Ce coût ne peut être supporté par l'APEM ou la mairie si plusieurs sorties sont prévues. En effet, le budget municipal est principalement utilisé pour les fournitures scolaires, au sens large du terme et petites interventions. De plus, le budget offert par l'APEM ne peut suffire pour deux sorties. À titre d'exemple, un bus pour aller à Chambéry à la journée coûte 280€ soit le « budget APEM » pour 14 élèves.

Mme Tranchant précise que l'APEM a offert un budget à l'école à la baisse. En effet, la kermesse n'a pas eu lieu deux années de suite et que cette manifestation permet de récolter beaucoup de fonds pour l'APEM.

Un parent d'élève délégué questionne Mme Tranchant et le directeur quant à la possibilité ou non de faire des dons pour les classes ou l'école.

Il est répondu que des dons peuvent tout à fait être versés sur le compte de l'APEM, qui partagera équitablement entre les enfants de l'école les moyens alloués.

Mme Barbason ajoute le fait que les sorties avec nuités sont proposées, de manière le plus possible, afin de cibler l'ensemble des élèves une fois dans leur scolarité. Il n'est pas négliger l'investissement de la part des enseignants dans de tels dispositifs tant avant que pendant où la surveillance se fait 24h/24.

M. le Maire aborde la formation incendie. Il précise que cette formation, était proposée à l'ensemble des enseignants de l'école. Seul le directeur était présent à cette formation. La mairie le remercie pour son implication.

M. le Maire précise qu'une telle formation pourrait être reproposée sur la base du volontariat et de l'engagement des enseignants l'année scolaire prochaine.

M. Le Maire questionne Mme Fléchon concernant l'intégration de formations de ce type dans le dispositif de formation des enseignants. Elle précise que c'est tout à fait possible si les enseignants



en font la demande.

Les parents abordent le point des grèves. En effet, ces grèves peuvent s'avérer contraignantes en termes de garde pour les enfants des classes grévistes. L'anticipation permettrait aux parents de davantage s'organiser. La question de la mise en place d'un service périscolaire est de fait abordée. Il viendrait en complément, et selon les mêmes modalités, que celui mis en place lors des Services Minimum d'Accueil. Les représentants de la municipalité évoquent l'impossibilité d'une telle mise en place et ceci pour plusieurs raisons : tout d'abord au niveau de l'Académie, un certain pourcentage de grévistes sur l'école doit être atteint afin que la mise en place de ce service devienne obligatoire.

Si tel n'est pas le cas, la mise en place est laissée à l'appréciation de la mairie.

D'autre part, certains parents souhaiteraient intégrer dans ce dispositif des projets pédagogiques. Cette demande est tout à fait hors de propos : mettre en œuvre de tels projets ne correspond pas du tout à la vocation de ce service. D'autre part, les personnels assurant le service périscolaire ne disposent pas du tout de la formation requise pour assurer de telles tâches (qui relèvent de la seule compétence des enseignants) bien que des activités ludiques soient proposés.

Plusieurs points ont été signalés concernant des bagarres ou du « petit harcèlement ».

Le directeur précise qu'un protocole très strict (recueil des paroles/actes, suites à donner) est appliqué par lui-même en cas de situation de harcèlement. Concernant les autres actes violents ou en inadéquation avec les règles de respect et le règlement intérieur, ils seront tous sanctionnés. Si l'enseignant ou lui-même n'en ont pas connaissance malgré les dispositifs de surveillance mis en œuvre, les enfants ou même les parents doivent de suite le signaler au directeur. Ces situations seront traitées avec la plus grande attention et la plus grande fermeté.

Des projets pédagogiques peuvent tout à fait être menés par les enseignants seuls en classe ou en lien avec des associations.

Le plan de prévention pour le harcèlement scolaire est questionné par les représentants municipaux notamment sur les liens tant avec la commune qu'avec les parents d'élèves.

Le directeur précise qu'un lien est en cours d'élaboration avec la municipalité. Concernant les parents d'élèves, le directeur précise qu'il a reçu plusieurs parents lors de ses journées « banalisées » et que cette thématique a été abordée à plusieurs reprises. Mme Fléchon précise que cette thématique peut tout à fait s'inscrire dans le nouveau projet d'école en créant un lien municipalité – école.

Mme Clair ajoute qu'il est important qu'une collaboration ait lieu car l'enfant est en contact avec avec de très nombreuses personnes : 12 en l'occurrence lors d'une journée où il est inscrit en garderie du matin et du soir d'où l'intérêt d'une très grande vigilance.

La question de la différenciation et de la prise en charge des différents profils d'élèves est questionnée par plusieurs parents.

Le directeur précise que ce thème sera abordé en détail dans le prochain conseil d'école. Néanmoins, plusieurs outils de différenciation existent et sont mis en place dans les classes : contenu (tâche), processus (méthode), production (support) ou environnement de travail (outils). Des plans particuliers de type PPRE, PAP ou autres viennent au besoin compléter la prise en charge des élèves à profil particulier. L'enseignant ou même le directeur restent les interlocuteurs premiers des enfants et des parents qui orienteront si besoin vers la psychologue scolaire.

La disposition d'un râtelier à vélo au niveau du portail du parking de la vierge est questionnée.

M. Le Maire précise qu'une demande sera effectuée au service technique en ce sens.

Une question quant à la classe de CE2 où les températures sont excessivement chaudes est également soulevée. La société devant installer les volets va intervenir d'ici peu.

Suite à une étude l'année scolaire dernière par une architecte, il avait été mentionné que les fenêtres avec ouverture n'étaient pas en nombre suffisantes dans la classe 6. Néanmoins, il est à souligner que le taux de renouvellement de l'air est largement suffisant étant donné que les relevés du capteur de CO2 installé dans cette classe par l'enseignante sont bons.

La présence d'une Ventilation Mécaniquement Contrôlée est questionnée. Seulement les deux classes du 2<sup>nd</sup> étage en sont dotées mais actuellement à l'arrêt pour cause de bruit.

M. Le Maire précise que ces VMC doivent être en fonctionnement, dans le cas contraire elles n'auraient pas été installées.

Il est également soulevé le problème de stationnement aux horaires scolaires notamment avec la modification des horaires.

Le directeur précise, compte-tenu du contexte sanitaire, qu'il n'a pas souhaité revenir à un fonctionnement « classique » comme auparavant.

Les entrées et sorties ont été réajustées juste après la rentrée scolaire suite à plusieurs sollicitations de parents d'élèves. Le système actuel est fonctionnel et permet de satisfaire la quasi-totalité des personnes concernées (tant enfants, parents qu'enseignants).

De plus, la posture vigipirate actuelle nous suggère de fluidifier les entrées comme c'est le cas actuellement.

Le directeur donne la parole à l'équipe municipale qui précise plusieurs éléments : des reconfigurations des lieux avec des tests qui seront mis en place. L'équipe municipale insiste aussi

sur la responsabilisation des parents qui est vraiment primordiale étant donné qu'ils sont les premiers acteurs fautifs de ces problèmes.

L'ordre du jour étant épuisé, le directeur, M. Déchène-Cotillon clôt la séance.

La séance est close, mardi 19 Octobre à 21h50 par M. Déchène-Cotillon, le directeur, président du conseil d'école.

Le secrétaire de séance

Le président de séance

Mme Agnus

M. Déchène-Cotillon



**École Primaire Simone Veil**  
**79 Chemin de l'Église**  
**73100 Mouxy**  
**04 79 61 62 05**  
**ce.0731063j@ac-grenoble.fr**

